

Adresse du général Vialle, commandant l'armée des Côtes-de-Cherbourg, qui remercie la Convention de son courage lors de la dernière conspiration, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du général Vialle, commandant l'armée des Côtes-de-Cherbourg, qui remercie la Convention de son courage lors de la dernière conspiration, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 535-536;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23227\\_t1\\_0535\\_0000\\_27](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23227_t1_0535_0000_27)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Périssent les traîtres, mort aux tyrans, vive la République, vive la montagne ! S. et F.

DOMERGUE second né (1).

## 21

L'agent national du district de Barbezieux, département de la Charente, écrit que les habitans de ce district sont entièrement dévoués à la révolution; il annonce qu'il a fait partir pour Paris près de 2 milliers de salpêtre.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

## 22

La société populaire de Provins, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention sur ses travaux : elle lui annonce que les magasins militaires de son district sont complets, et qu'elle a fourni une grande quantité de charbon pour la fabrication de la poudre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (3).

[La société populaire de Provins... expose à la Convention les traits de fraternité que les habitans de sa commune ont donnés à leurs concitoyens en différentes occasions, leurs preuves de dévouement à la révolution par les divers dons qu'ils ont faits à la patrie, par leurs travaux pour le salpêtre, et par 55 000 bottes de bois de bourdaine, réduites en charbon, qu'ils ont fournies pour la fabrication de la poudre] (4).

## 23

La société populaire d'Entrevaux, département des Basses-Alpes, transmet à la Convention l'action généreuse et courageuse de Lafont, commandant le ci-devant 2<sup>e</sup> bataillon de la Lozère, lequel apercevant un jeune enfant qu'entraînoit le fleuve du Var, vole à son secours, le sauve, et, sachant qu'il étoit pauvre, se charge de son éducation et de son entretien.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (5).

[La société populaire de la commune d'Entrevaux, département des Basses-Alpes, transmet à la Convention le trait suivant : Trophime

Lafont, commandant le ci-devant 2<sup>e</sup> bataillon de la Lozère, aperçoit un jeune enfant qu'entraînoit le fleuve du Gard (*sic*); il vole à son secours, l'arrache à l'impétuosité des flots, le porte chez lui presque mort, lui fait donner tous les secours nécessaires, et parvient à lui rendre la vie.

Trophime jouissoit du plaisir d'avoir fait une bonne action, lorsqu'il apprend que ce jeune homme, âgé seulement de 11 à 12 ans, appartenoit à un père indigent; alors il veut s'en charger, le garde avec lui, le fait habiller, et le place chez un perruquier; depuis ce temps il paie sa nourriture et tout ce qui est nécessaire pour en faire un bon républicain] (1).

## 24

Le receveur du district de Forcalquier, département des Basses-Alpes, fait don à la patrie des intérêts et du capital d'une rente viagère de 200 livres, dont le titre a été déposé au bureau de la liquidation.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

## 25

La société populaire de Gap, département des Hautes-Alpes, demande à la Convention qu'elle veuille bien donner au représentant du peuple Dherbez une mission pour ce département.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

## 26

La société populaire de Segonzac, département de la Charente, remercie la Convention de son décret du 18 floréal, et offre à la patrie 133 chemises, 41 paires de bas, 15 paires de souliers, 18 mouchoirs, 38 cols, de la charpie, des bandes, du linge usé, 169 livres en numéraire, et 412 livres 15 sous en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (4).

## 27

Le général Vialle, commandant l'armée des Côtes de Cherbourg, écrit du quartier général de Fécamp, le 18 thermidor :

Encore une fois, vous avez sauvé la patrie, en donnant à l'Europe entière l'exemple le

(1) Autre mention : Reçu les 80 livres le 3 thermidor. Signé DUCROISI.

(2) P.-V., XLIII, 188. B<sup>n</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1495.

(3) P.-V., XLIII, 188.

(4) B<sup>n</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(5) P.-V., XLIII, 188-189.

(1) B<sup>n</sup>, 29 therm. (1<sup>er</sup> suppl.); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1495.

(2) P.-V., XLIII, 189. B<sup>n</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1495.

(3) P.-V., XLIII, 189.

(4) P.-V., XLIII, 189. B<sup>n</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1495.

plus digne de vous, celui d'un courage intrépide au milieu des plus grands dangers, et d'un dévouement héroïque à la cause de la liberté. Soyez assurés, citoyens représentans, que vous n'avez dans l'armée des côtes de Cherbourg que des soldats fidèles; votre proclamation, publiée dans tous les lieux que je viens de parcourir, m'a pénétré plus que jamais de cette douce confiance : je m'y suis pleinement convaincu que le peuple est tout en France, qu'il veut sincèrement la révolution, et que si le despotisme tentoit encore de se relever sur ses débris épars, il ne pourroit commencer son règne qu'après la mort du dernier républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Vialle, général en chef, à la Conv.; quartier g<sup>al</sup> de Fécamp, 18 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Encore une fois vous avez sauvé la patrie, en donnant à l'Europe entière l'exemple le plus digne de vous, celui d'un courage intrépide au milieu des plus grands dangers, et d'un dévouement héroïque à la cause de la liberté !

Des monstres qui, jusqu'à présent, ne s'étoient couverts que du masque de la popularité, et qui cherchoient, sous ses dehors trompeurs, à nous redonner des fers, viennent enfin d'être écrasés sous le poids de la justice nationale. Grâce vous soient rendues d'avoir délivré la France des entreprises téméraires de ces nouveaux tirans : ils ne vivoient que pour le crime; leur mort, en effrayant tous les factieux, rendra l'éclat à tant de vertus timides que leur souffle impur avoient (*sic*) déjà obscurcies.

Je parcourais les côtes de la 19<sup>e</sup> division lorsque le bruit de cette conspiration nouvelle s'est répandu dans ces contrées. Aussitôt, tous les citoyens, toutes les autorités constituées, tous les défenseurs de la patrie ont signalé les traîtres dont l'existence devoit finir; leur jugement n'étoit pas encore prononcé, et déjà il étoit écrit dans tous les cœurs.

Soyez assurés, citoyens représentans, que vous n'avez dans l'armée des côtes de Cherbourg que des soldats fidèles. Votre proclamation, publiée dans tous les lieux de mon passage, m'a pénétré plus que jamais de cette douce confiance. Je m'y suis pleinement convaincu que le peuple est tout en France, qu'il veut sincèrement la révolution, et que, si le despotisme tentoit encore de se relever sur ses débris épars, il ne pourroit commencer son règne qu'après la mort du dernier républicain. S. et F.

VIALLE.

## 28

L'agent national de la commune de Châlon-sur-Saône (3) annonce que tous les ci-

toyens de cette commune se sont portés en masse dans les campagnes voisines, pour y partager avec leurs frères les pénibles travaux de la récolte, et sans exiger aucune rétribution.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*L'agent de la comm. de Châlon-sur-Saône, au présid. de la Conv.; Châlon-sur-Saône, 2 therm. II*] (2)

Le conseil général, citoyen président, m'a chargé de faire passer à la Convention national l'extrait du procès-verbal de nos délibérations, duquel il résulte que tous nos concitoyens se sont rendus en masse dans les communes voisines pour y partager avec leurs frères des campagnes les pénibles travaux de la récolte.

Mais ce ne serait que faire connaître imparfaitement le civisme qui anime mes concitoyens, si je n'ajoutais en même temps que pas un d'eux n'a voulu recevoir la plus légère rétribution de leurs services et de leurs peines. L'amour de la patrie étoit le mobile de leur conduite, et le désintéressement en faisait la base. Vive la république ! Vive la Convention !

FAURY (*agent de la comm.*).

*Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Châlon-sur-Saône.*

Séance du 21 messidor l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique, tenue en conseil général, où se sont trouvés les citoyens Pion, Maire; Bouillod; Desarbres; Georgetat; Lavaurs; Desnoyers; Salièges; Bauzou; Martin; Lehueller; Boucaute; Vavraud; Crepet; Mayer; Gauthier; Courtin; Pochard; Chevalier; Pernet; Forestier; Sourcy; Charles; Gillot; Rique; Clavier; Enrieu; Dégros; Mortet Lagrange; Faury, agent national; et le secrétaire adjoint.

La séance a été ouverte aux acclamations de vive la République, vive la montagne, et par la lecture du procès-verbal de la précédente, qui a été adopté en son entier.

Il a été exposé par l'agent national qu'un très grand nombre de communes se plaignaient avec juste raison de voir leur récolte exposée à un dépérissement considérable par le deffaut de bras, qu'il étoit de la plus urgente nécessité d'exciter le zèle et le patriotisme de tous les citoyens; que déjà les mesures étoient prises pour émouvoir l'émulation des citoyens des campagnes; qu'il se rendait dans le sein du conseil, pour y concerter avec luy les mesures qu'il convenoit de prendre pour engager nos concitoyens à donner aux habitans des campagnes l'exemple du dévouement à la chose publique, et surtout pour diriger leur zèle.

Après une discussion sur cette matière intéressante, il a été arrêté que deux officiers municipaux, accompagnés du trompette, se rendraient à l'instant dans les différents quartiers de la commune, pour y annoncer à tous les

(1) P.-V., XLIII, 189-190. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479; *J.Fr.*, n° 687. Mentionné par B<sup>n</sup>, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 311, pl. 1231, p. 28.

(3) Saône-et-Loire.

(1) P.-V., XLIII, 190.

(2) C 313, pl. 1249, p. 15-16; *J. Sablier*, n° 1495.